



BOURSE CBH - BCH

REGLEMENT

L'ASBL CBH-BCH (Comité Belge des Hydrogéologues - Belgisch Comité voor Hydrogeologen) a pour but la promotion de l'enseignement, de la recherche scientifique, des développements techniques et de manière générale de la diffusion de la connaissance en matière d'hydrogéologie. Elle constitue le Chapitre Belge de l'international Association of Hydrogeologists (en abrégé IAH).

Pour atteindre son but, l'association développe notamment les activités suivantes : organisation de conférences, congrès, journées d'étude, cours du soir, recherche scientifique et diffusion de publications.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

Objectifs de la Bourse

Par la remise de cette bourse, l'Association souhaite rencontrer ses objectifs de sensibilisation aux activités liées à l'hydrogéologie, d'information au sens large, et d'encourager les vocations dans le domaine.

La Bourse CBH-BCH supporte un doctorant ou un étudiant Master en hydrogéologie (à prendre au sens large), régulièrement inscrit dans une université belge. Le travail ou les études du doctorant ou Master doivent être en rapport avec l'objet du CBH-BCH.

Elle vise explicitement la participation du lauréat à un évènement en lien avec l'IAH, soit organisé par un chapitre national soit par l'IAH en direct soit encore où l'IAH est un partenaire (ex : organisation UNESCO). L'évènement peut être un congrès, un workshop, un séminaire sur plusieurs jours, un colloque, ou autre.

Montant

La bourse est fixée à 1000 € maximum.

Conditions d'éligibilité

- Être membre du CBH-BCH
- Participation active à l'évènement : lecture, poster, organisation d'un workshop, short course
- La bourse octroyée doit être inférieure au budget de la participation à l'évènement
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse CBH-BCH.

Procédure de sélection

Le candidat doit :

- introduire la candidature auprès du secrétariat du CBH-BCH par le biais d'une lettre de motivation
- soumettre un budget de la participation à l'événement.
- soumettre une lettre de recommandation d'un membre académique en hydrogéologie d'une université belge.

La disponibilité d'autres bourses pour le candidat et la compatibilité de ceci avec la bourse CBH-BCH sera examinée par le CBH-BCH.

Chaque candidature sera examinée par un jury composé du président du CBH-BCH, du vice-président et de 2 autres membres.

2 bourses seront attribuées par an : en avril et en novembre.

Si aucune candidature n'est jugée recevable, la bourse ne sera simplement pas attribuée pour la session concernée.

Le dossier de candidature doit être introduit, par e-mail, auprès du secrétariat de l'Association avant le 28 février ou le 30 septembre.

La proposition d'attribution de la bourse sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Cette décision est souveraine.

Le lauréat sera informé personnellement et le montant sera versé sur le compte communiqué par le lauréat.

Droits et obligations des parties

Le lauréat du prix accepte de facto la publicité qui sera faite de la remise du Prix (incluant éventuellement : photo, articles de presse, citation du nom du lauréat et du titre du travail, ...)

Le lauréat s'engage à mentionner la Bourse CBH-BCH quand il en aura l'occasion, et au minimum sur les communications en lien avec l'événement.

Le lauréat pourra mentionner dans son CV l'obtention de la bourse, et en faire la publicité qu'il souhaitera pour autant que cela ne porte pas atteinte au CBH-BCH.

La remise de la bourse ne confère au CBH-BCH aucun titre de propriété quelconque sur aucun des travaux proposés.